



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DE JORAT-MENTHUE DU LUNDI 30 octobre 2017
(Peney-le-Jorat, grande-salle)

Le Président, Frédy-Daniel Grossen, ouvre la séance à 20h00 et salue l'assemblée et les membres de la Municipalité. Il salue également la présence de Madame Dany Schaer, journaliste, et de Messieurs Nicod et Barahona, du bureau NPPR, Ingénieurs et Géomètres S.A. à Moudon.

Le Président annonce que le préavis no 14-2017 « Oppositions zone réservée » est retiré au profit d'une présentation.

00. Ouverture de la séance

La secrétaire procède à l'appel : 47 conseillers sont présents et 3 sont excusés. Le quorum est donc atteint et l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président a une pensée pour Monsieur Blaise Forestier dont l'ensevelissement a eu lieu cet après-midi au temple de Peney-le-Jorat.

Le Président demande s'il y a des remarques concernant les documents reçus et l'ordre du jour. Ce n'est pas le cas.

Le Président informe que Monsieur Hugo Dias a officiellement quitté la Commune au 1^{er} juillet 2017. Dès lors, il est d'office démissionnaire et la siège revient de droit au suppléant suivant : Monsieur Patrick Braillard qui sera assermenté au point 01. Bis.

01. Procès-verbal de la séance du 12 juin 2017

Le procès-verbal du 12 juin 2017 suscite les remarques suivantes :

Page 5 au point 08. « *Le président explique à Angelo Rubin qu'une autre commission sera désignée pour rapporter sur le préavis du PGA et sur les oppositions* ».

Angelo Rubin demande au Président pourquoi pour le préavis 14-2017 « Oppositions zone réservée » c'est la même commission qui a été prévue pour rapporter et non une autre.

Le Président explique que sa réponse était initialement donnée pour quand il faudra se prononcer sur le plan général d'affectation « PGA » et non sur ce cas de zone réservée. Toutefois, il constate qu'effectivement cela sera vraisemblablement la même commission, ce qui semble plus évident. Le Président informe que le bureau va encore réfléchir et il précise que le procès-verbal ne sera pas corrigé vu que c'est ce qu'il a exprimé lors du Conseil du 12.06.2017.

Page 6 au point 10. « *Un projet pour l'entretien de l'enveloppe extérieure de la grande salle de Villars-Tiercelin sera présenté au conseil* ».

Claude Racine, municipal, apporte un éclaircissement. Finalement les travaux de réfection ont été réalisés cet été vu qu'il a été découvert dans le soubassement du bâtiment de la pourriture.

Le procès-verbal du 12 juin 2017 est accepté à la majorité.

01. bis Assermentation

Le Président procède à l'assermentation de Monsieur Patrick Braillard.

02. Communications du Président

Le Président informe qu'il a envoyé par courriel une invitation relative à des ateliers participatifs pour le « parc naturel périurbain ». De plus, il annonce que d'entente entre la Municipalité, la commission de gestion et le bureau, il sera mis en place quatre séances du Conseil communal par année afin de pouvoir prendre le temps si nécessaire de présenter les projets et d'informer avant les prises de décision. Il précise que le bureau a préparé un échéancier afin que les commissions aient du temps pour établir les rapports et afin de faciliter le travail de chacun. Il demande s'il y a des questions sur cette mesure. Ce n'est pas le cas.

03. Communications de la Municipalité

Line Gavillet, Syndique, donne des informations concernant :

- **Collège de Peney-le-Jorat** : elle informe que la Municipalité a levé l'opposition mais que l'opposant a utilisé son droit de recours. De plus, elle avise que depuis le 30 octobre le collège est vide et que le petit collège est encore raccordé au grand collège pour l'eau et le chauffage. Dès lors, pour pouvoir arrêter le chauffage dans le grand collège, il est prévu prochainement des travaux pour raccorder l'eau et branché le chauffage à gaz qui est déjà installé au petit collège.
- **Emetteur de Sottens** : dans l'attente d'une réponse de l'entreprise Bérard, délai au 30.06.2017, il est ressorti que le prix de la location ne convenait pas. Finalement, la Municipalité a décidé de stopper la recherche avec l'entreprise Bérard afin de trouver d'autres possibilités.
- **Echange droit à bâtir avec la commune de Rueyres pour la scierie Zahnd** : finalement c'est la réserve cantonale qui servira à agrandir l'aire de dépôt dont a besoin l'entreprise Zahnd.
- **PPA La Velaz** : suite au recours de la Municipalité à la Cour de droit administratif et public et par jugement du 10.07.17, la Cour de droit administratif a décidé de ne pas refuser le PPA mais elle exige qu'il soit inclus dans le PGA (Plan général d'affection) de la commune de Jorat-Menthue.
- **EolJorat Nord** : la Municipalité a eu une rencontre avec les ingénieurs qui s'occupent de ce projet ; pour rappel c'est 4 éoliennes, dont une sur la commune de Jorat-Menthue. Elle informe que c'est la réserve cantonale qui va servir pour ce projet et qu'actuellement il est complété par une étude complémentaire (sur l'impact des animaux nocturnes, des oiseaux migrateurs) et qu'il doit encore être soumis aux différents services de l'Etat.
- **Arrêt Montaubion-Chardonney** : actuellement en mains de la direction générale de la mobilité et des routes « DGMR » qui a toutes sortes d'exigences.
- **Abri bus Villars-Tiercelin** : le terrain communal est trop petit pour poser l'abri, la Municipalité est entrain de l'acheter afin de pouvoir valider cet abri.

04. Préavis 13-2017 Arrêté d'imposition 2018

Le Président demande si la Municipalité souhaite donner des informations complémentaires.

Line Gavillet, Syndique, informe que suite à l'analyse du résultat des comptes 2016 qui montre une marge d'autofinancement en progression, la Municipalité propose de reconduire le taux d'imposition.

Le rapport de la commission des finances est lu par Marc Ducret, rapporteur.

Le Président répond à Pascal Etienne que ce préavis n'a pas été envoyé vu qu'il faisait partie de l'envoi pour le précédent Conseil. Il met en discussion l'arrêté d'imposition point par point.

Jean-Paul Cavin soulève que le Canton a mis en place des mesures particulières pour les agriculteurs et il demande si au niveau communal il est possible de mettre en place les mêmes mesures et si cela se ferait dans le cadre de l'arrêté d'imposition.

Line Gavillet, Syndique, répond que la Municipalité a reçu une demande du Canton où les Communes ont la possibilité de prendre les mêmes mesures que le Canton. La Municipalité de Jorat-Menthue a répondu favorablement. Cela ne fait pas l'objet d'une décision spécifique du Conseil, il s'agit d'une décision municipale.

Mathilde Goumaz s'interroge sur la présentation en page 4, des fois il est inscrit « Fr. » et d'autres fois « Cts ». Monsieur Grossen informe qu'il y a de fortes chances qu'il s'agisse du schéma du formulaire reçu de l'Etat de Vaud.

Le Président met le préavis municipal 13-2017 « Arrêté d'imposition 2018 » au vote. Il est accepté à l'unanimité.

05. Préavis 14-2017 Oppositions zone réservée

Ce point a été retiré de l'ordre du jour au profit d'une présentation.

Le Président profite d'expliquer le terme « récusation » selon la Loi sur les Communes vu que deux membres du Conseil ont fait opposition. Il précise que le bureau a demandé à ces deux membres de se récuser pour cet objet.

De plus, il explique que lorsque le Conseil se prononcera sur la zone réservée, en cas d'acceptation, ceux qui auront voté « non » ne pourront pas recourir. Par contre, les opposants disposeront d'une voix supplémentaire pour faire recours auprès de la Cour de droit administratif et public.

Le Président donne la parole à la Municipalité.

Didier Schmid, municipal, revient sur la Loi sur l'aménagement du territoire « LAT » qui a subi plusieurs versions et il résume et commente le préavis 14-2017 en rappelant le bilan des réserves et les besoins 2015-2036 en croissance pour la commune de Jorat-Menthue. Il annonce qu'actuellement la population est stabilisée et qu'il y a encore quelques chantiers en voie de finalisation. Il précise que selon la Loi dans les 15 prochaines années la commune de Jorat-Menthue peut encore augmenter sa capacité d'accueil d'environ 157 habitants. Dès lors, il pense qu'il est bien de laisser une marge de manœuvre pour le futur. Un règlement pour 5 ans a été établi, avec possibilité de le prolonger de 3 ans. Il précise que l'objectif de la création de la zone de réserve est de permettre à la Municipalité de réviser son plan général d'affectation « PGA » en figeant la situation. Il conclut en disant que cela n'engage pas du tout les parcelles, que les terrains ne sont pas dévalorisés et qu'aucune indemnisation n'est prévue.

Les plans des 5 villages sont projetés accompagné d'un commentaire. Monsieur Schmid espère que ces explications complémentaires ont pu aider à la bonne compréhension du dossier.

Une présentation par le bureau NPPR Ingénieurs et Géomètres S.A. est donnée sur l'aspect juridique au moyen d'un powerpoint.

Le Président ouvre la discussion.

Jean-François Jatton demande si les Communes pourraient être amenées à donner du terrain à la réserve cantonale. Didier Schmid, municipal, répond que depuis l'entrée en vigueur, effectivement les réserves de terrain à bâtir sont saisies par le Canton, c'est pourquoi la Commune n'a pas eu l'opportunité de négocier l'échange de parcelles avec la commune de Rueyres. Il conclut en disant que c'est le Canton qui décidera de la distribution des parcelles.

Olivier Sonderegger en tant qu'opposant dit être conscient que la situation n'est pas facile. Par contre, il a de la peine à croire que la « zone réservée » n'aura pas de conséquences. Il demande si un inventaire a été établi concernant le potentiel de rénovation et si la Municipalité a déjà une idée où la Commune pourrait diminuer l'équivalent de 400 habitants. Il conclut en disant qu'au vu de la capacité d'accueil permise (157 habitants), qu'elle va très vite être atteinte et qu'en définitif, il y a peu de chance pour les parcelles qui n'ont pas été construites à ce jour.

Pierre-André Nicod, du bureau NPPR, informe qu'il va falloir diminuer drastiquement les possibilités à bâtir. Toutefois, aujourd'hui il ne peut pas dire ce qui va se passer avec précision concernant la révision du « PGA ». Il répond, qu'il n'y a pas d'inventaire réel du nombre de logements qui pourrait être construits dans les bâtiments existants et il souligne qu'il serait difficile d'avoir une réponse fixe vu que chaque situation peut évoluer rapidement. S'agissant de la diminution des possibilités de bâtir, il répond qu'il faudra tailler et évoque la possibilité de dézoner pour mettre en zone agricole ou d'instaurer des zones de verdure. Il conclut en disant qu'il est prématuré de dire comment le « PGA » va être révisé.

François Cornu revient sur le cas du collège de Peney-le-Jorat et demande s'il ne faudrait pas profiter de modifier le règlement de la « zone réservée », c'est-à-dire de passer à 5 au lieu de 4 logements ou de demander une dérogation.

Pierre-André Nicod, du bureau NPPR, soulève que le projet du collège de Peney-le-Jorat est un cas particulier. Il ne fait pas partie de la zone réservée, il a été sorti. Dès lors, c'est toujours le règlement de Peney qui s'applique.

Cédric Frei dit que cette situation le dérange, il pense qu'en cas de vente cela va être un frein vu qu'il n'y aura pas la possibilité pour l'acheteur d'agrandir bien que la parcelle le permette. D'autre part, il considère que cela ne pourrait pas être pire si c'est le Canton qui choisit vu que la Commune a mis l'entier des zones à bâtir en « zone réservée ».

Didier Schmid, municipal, rappelle que rien n'est bloqué ; cette « zone réservée » permet juste de figer la situation.

Jean-Paul Cavin fait partie de la commission chargée de se prononcer. Selon les plans projetés la parcelle du collège de Peney-le-Jorat était en rouge, donc si c'est le bon plan il faudrait bien une exception pour le nombre d'appartements.

Didier Schmid, municipal, annonce qu'il a projeté le mauvais plan. La parcelle pour le collège a bien été sortie de la zone réservée, sur le site internet c'est le bon. Pour revenir sur le nombre d'appartements, il rappelle qu'il a déjà expliqué que c'est une question de rentabilité.

Jacques Bœuf s'interroge sur la différence entre ceux qui ont fait opposition et ceux qui ne l'ont pas fait.

Pierre-André Nicod, du bureau NPPR, relate les explications données précédemment, soit que la Municipalité dans son préavis propose de lever purement et simplement les oppositions et que si le Conseil accepte ce préavis, les opposants auront la possibilité de faire recours auprès de la Cour de droit administratif et public. Il soulève que le choix de la Municipalité de mettre toutes les parcelles sauf celles de la collectivité publique en zone réservée, était de respecter une équité entre tous les propriétaires.

Jean-Paul Cavin demande si les parcelles 6045 et 7016 à Villars-Tiercelin ont fait retour dans la zone réservée. Pierre-André Nicod, du bureau NPPR, répond qu'il ne s'agit pas du bon plan. Sur le plan définitif l'une est en zone village et l'autre en zone intermédiaire.

Mathilde Goumaz souhaite connaître la raison pour laquelle ces deux parcelles ne font pas partie de la zone réservée. Pierre-André Nicod, du bureau NPPR, répond que ces deux parcelles sont comprises dans le périmètre du PQ « La Velaz ».

Vu les confusions, Florian Nicolet demande s'il est possible d'afficher les plans à jour. Line Gavillet, Syndique, excuse ces erreurs de projection et informe que sur le site internet se trouve les plans définitifs.

François Cornu questionne, pour la bonne compréhension, si le « PPA La Velaz » devrait être considéré en rouge comme le reste et non en blanc suite à la réponse de la Cour de droit administratif. De plus, il demande pourquoi la Municipalité n'a pas profité de mettre en zone d'utilité publique le « Casino » à Villars-Mendraz.

Didier Schmid, municipal, répond par l'affirmative pour le « PPA La Velaz » et il informe que dans le cadre de la rédaction du « PGA » le Casino de Villars-Mendraz fera partie des réflexions.

Angelo Rubin comprend les deux parties. Cependant, il souhaite revenir sur le collège de Peney-le-Jorat et fait part que selon lui il y a un manque de cohérence de la part de notre Commune. Il soulève que si demain un bâtiment doit être rénové, il ne pourra pas aller au-delà de 4 appartements, rentabilité ou pas, donc les règles ne sont pas les mêmes pour tout le monde.

Olivier Sonderegger demande si des indemnités sont prévues. Didier Schmid, municipal, répond que c'est le Canton qui va s'en occuper.

Stéphanie Grimm s'inquiète du sort de la garderie à Villars-Tiercelin. Line Gavillet, Syndique, annonce qu'il est trop tôt pour répondre. Toutefois, elle avise que la volonté de la Municipalité est de la maintenir et que cela fera partie du travail de rédaction du « PGA ».

Le Président rappelle que lors du prochain Conseil communal, les membres du Conseil se prononceront sur ce préavis. Il remercie les représentants du bureau NPPR et les libère.

06. Préavis 15-2017 Crédit améliorations foncières

Le Président demande si la Municipalité souhaite donner des informations complémentaires.

Didier Schmid, municipal, résume et commente le préavis municipal en rappelant l'étude globale, en décrivant le projet qui se fera en trois étapes et en expliquant la répartition des coûts et le financement.

Le rapport de la commission ad hoc est lu par Nicolas Chappuis, rapporteur.

Le rapport de la commission des finances est lu par Marc Ducret, rapporteur.

Le Président ouvre la discussion.

Bernard Krieg salue la démarche entreprise. Toutefois, il souhaite connaître quels critères/jugements ont amené la Municipalité à choisir plutôt ces secteurs que d'autres, car selon lui, du côté de Sottens certains chemins sont en moins bon état qu'à Villars-Mendraz. Aussi, il fait remarquer que deux chemins du côté de Sottens ne sont pas cadastrés et il se demande s'il ne faudrait pas entreprendre les démarches afin de les prendre en considération pour les mettre au nom de la Commune.

Didier Schmid, municipal, remémore que le premier examen a été fait en décembre 2015 et que s'il y avait une nécessité à Villars-Mendraz il ne la remettrait pas en cause. La Municipalité a dû faire des choix. Néanmoins, il annonce que s'il y a des cas, il faut les signaler et qu'il y aura toujours la possibilité de les inclure dans les deux prochaines étapes. Pour les chemins non cadastrés sur Sottens, il vient d'en prendre connaissance et de ce fait va approfondir ce problème.

Etienne Stadler évoque sa demande lors d'un précédent Conseil concernant la réouverture du chemin des Esserts à Villars-Tiercelin : qu'en est-il ? Didier Schmid, municipal, répond qu'il vient volontiers sur place pour voir le cas.

Le Président met en avant que c'est l'avantage de travailler en 3 étapes, ce qui permettra à chacun de remonter des informations à la Municipalité.

Jean-Marc Hermans demande s'il y a déjà des éléments prévus pour les deux prochaines étapes. Didier Schmid, municipal, répond par l'affirmative mais que les étapes ne sont pas complètement exhaustives.

Le Président met au vote le préavis no 15-2017 « Crédit améliorations foncières ». Il est accepté à la majorité moins 1 abstention.

07. Communications (2^e partie)

Line Gavillet, Syndique, fait part qu'une rencontre a eu lieu entre la commission de gestion et la Municipalité. Cette rencontre a été forte intéressante et constructive pour chacun et elle remercie la commission de gestion d'avoir pris cette initiative. Il en est ressorti que quatre séances du Conseil par année seraient fixées, ceci sera un avantage afin que la Municipalité puisse mieux communiquer, en présentant d'abord les projets avant de les mettre au vote.

De plus, elle informe que l'équipe voirie a été renforcée par l'arrivée de Roland Schmutz qui était avant dans l'équipe forêt et qu'un nouveau bûcheron sera engagé pour compléter l'équipe forestière. Dès lors, elle soulève que la charge salariale a dû être augmentée ; elle apparaît dans le budget 2018.

Bernard Joss, municipal, donne les informations suivantes :

- **Véhicule de l'équipe forestière** : il a été accidenté (dégât total) et a été remplacé.
- **Journées du Bois Suisse** : excellent retour sur ces journées qui ont rencontré un vif succès.
- **Sapins de Noël** : un système de réservation a été mis en place afin d'éviter des coupes inutiles.
- **JUTAVAQ** : 3 personnes travaillent pour l'étude du parc. A ce jour, une présentation a été faite dans les 13 Conseils des Communes membres. La commune de Jorat-Menthue a mis 30 hectares à disposition. Des ateliers participatifs ont été mis en place qui invitent la population à s'exprimer sur le projet du parc. Un mail a été envoyé à ce sujet. Le plan de la zone centrale sera établi pour la fin de l'année et les Conseils voteront à la fin de l'étude soit en 2019. Il encourage les membres à découvrir le site internet de l'association, où une quantité d'informations apparaissent.

Claude Racine, municipal, informe que la commune de Rossenges a accepté lors de son dernier Conseil de faire partie de l'association des Eaux du Haut-Jorat (AIEHJ) au même titre qu'Hermenches, Montilliez (pour alimenter le village de Dommartin) et Poliez-Pittet. Dès lors, les statuts devront être modifiés et il avise le Président qu'un nouveau préavis sera présenté pour la fin de l'année afin que cette nouvelle collaboration puisse commencer.

François Cornu annonce que même si les statuts sont passés plus tard cela ne posera pas de problème.

08. Divers et propositions individuelles

Jean-François Fivat souhaite partager un souci de sécurité routière dans le village de Villars-Tiercelin. Il a constaté que pour les piétons ce n'est pas évident de se rendre à la déchetterie, grande-salle et forêt car il faut traverser la route qui n'est pas aménagée d'un passage pour piétons et où il y a passablement de circulation. Il remercie la Municipalité d'en prendre note.

François Cornu revient sur l'ensevelissement qui a eu lieu cet après-midi et fait part de son étonnement quant à l'absence de personnel communal. En effet, il pense que cela aurait été judicieux d'avoir une présence pour la circulation et le parage. De plus, il soulève que les bords de chemin ont été fauchés trop tard (septembre) car les chardons étaient déjà en graine.

Roger Kormann informe que la signalisation « Interdiction de parquer » sur la place « Planche Marion » à Villars-Tiercelin n'est pas très adéquate car les gens n'osent pas se parquer et finissent par se parquer chez son voisin. Il serait bien de changer cette interdiction par une limitation de temps.

Johan Viret rejoint Monsieur Kormann car il a la même situation en haut de la Sapelle.

Le Président lève la séance à 22h30.

Le Président :

Frédy-Daniel Grossen

La Secrétaire :

Lyvia Schertenleib